

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune
De SAINT-FORGEUX (Rhône)
En date du 20 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 15/09/2022

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 15/09/2022

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le VINGT SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Monsieur Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Gilles PUIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle BALME

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 20 septembre 2022.

Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance

- 1) Modification du temps de travail de l'adjoint technique au service des bâtiments communaux
- 2) Approbation de la modification N°2 du PLU
- 3) Décision modificative N°3
- 4) Cession du fonds de commerce de la Boulangerie, Bail
- 5) Résultat de la consultation pour les travaux au local Associatif du « TRAM »
- 6) Affaires diverses : droit de préemption, plateau surélevé au stade.
- 7) Informations diverses

Délibérations N°36/2022

Objet : Modification du temps de travail de l'Adjoint technique service des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la demande en date du 5 juillet 2022 de l'Adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments Communaux d'une diminution de son temps de travail d'une heure pour convenance personnelle.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de diminuer la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint Technique à temps non complet, créé initialement pour une durée de 34 heures par semaine soit 29.21/35^{ème} heures pour un temps de travail annualisé créée par délibération du 30 novembre 2021 : à 33 heures par semaine soit 28.42 heures pour un temps de travail annualisé à compter du 1^{er} octobre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Et en conséquence, le tableau des emplois serait modifié de la façon suivante :

Poste : Entretien des bâtiments communaux.

Grade : Adjoint Technique territorial, adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Temps de travail : 28.42/35^{ème} (1286 heures annuelles).

Cycle : annuel.

Effet : 1^{er} octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de diminuer le temps de travail de l'emploi permanent à temps non complet dans les conditions énoncées ci-dessus et modifie le tableau des emplois en conséquence à partir du 1^{er} octobre 2022.



Délibération N°37/2022

Objet : Approbation de la modification N°2 du PLU

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 25 février 2015,

Vu la modification N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2019

Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 prescrivant la modification n° 2 du plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté en date du 21 juin 2022 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification du PLU,

Vu le projet de modification soumis à enquête publique du 12 juillet au 12 août 2022 inclus,

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 09 septembre 2022.

Vu l'avis de la MRAE en date du 13 juin 2022 ne soumettant pas à évaluation environnementale la modification du PLU

Rappel des objets de la modification :

- **L'OAP du centre bourg pour tenir compte des réalisations et des projets en cours.**
- **Création d'un STECAL sur une activité touristique existante**
- **Modifier à la marge le règlement pour faciliter son application**
- **Passage de la zone AUi ouverte en zone Ui pour tenir compte des acquisitions foncières réalisées par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et des aménagements en cours ;**

Considérant les avis émis des PPA :

- La COR
- La chambre d'agriculture

Considérant les contributions de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur, il est proposé de modifier le dossier sur les points suivants :

- **Suite à l'avis de la COR :** ajustements réglementaires purgeant du règlement les mentions à la zone 1AUa n'existant plus, et éclaircir la rédaction concernant l'interdiction des stationnements non nécessaires aux occupations et constructions de la zone Ui et ou qui ne seraient pas publics

Suite aux contributions de l'enquête et à l'avis du commissaire enquêteur, d'encourager le développement des ENR dans la zone Ui en intégrant dans l'OAP de la zone Ui une recommandation sur cette thématique.

Par ailleurs il est rappelé que la modification sur la zone des Tuilières n'étend pas le périmètre de la zone qui reste exactement celui de la zone AUi ouverte à l'urbanisation pré-existante. Il est aussi rappelé que l'accessibilité de la zone est prévue par la commune de Vindry sur Turdine qui a mis en place dans son PLU un emplacement réservé à cet effet.

Considérant que le projet de PLU modifier tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-4 du code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte les évolutions apportées au projet de modification du PLU,

APPROUVE la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du code de l'urbanisme :

- transmission au Préfet au titre du contrôle de légalité
- affichage en mairie durant un mois
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées,

INDIQUE que le PLU modifier exécutoire est tenu à la disposition du public en mairie et qu'il sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Décision Modificative N°3**Objet : VIREMENT DE CREDIT****Désignation****Diminution sur crédits
ouverts****Augmentation sur
crédits ouverts**

D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°

300.00 €

TOTAL D 014 : Atténuations de produits**300.00 €**

D 022 : Dépenses imprévues Fonct

300.00 €

TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct**300.00 €**

Délibération N°38/2022

Objet : Cession de fonds de la boulangerie, Bail 4 place de la Mairie

Par courrier en date du 24 Août 2022, par Maître Stéphanie COLLY, Notaire associé à Belleville en Beaujolais, informe la commune qu'elle est chargée d'établir l'acte de cession du fonds de « La boulangerie de la place » dans l'immeuble de la « Résidence le Fournil » située 4 Place de la Mairie, placé en liquidation judiciaire depuis le 14 avril 2022. Cette cession doit intervenir au profit de M. COTTON ou toute personne morale existante ou à constituer qu'il se substituerait et dont il serait le gérant.

Dans cette perspective et sous-réserve de la réalisation de la cession susmentionnée Monsieur le Maire demande au Conseil d'agréer la cession,

Le Conseil Municipal

Vu le code de Commerce

Vu le bail du 01 Juillet 2017

Vu la demande de Maître Stéphanie COLLY, notaire Associé à Belleville en Beaujolais en date du 24 Août 2022,

Après délibération, décide sous réserve :

D'agréer la cession de droit au bail et accepter le cessionnaire, au profit de Monsieur Jérémy COTTON ou toute personne morale existante ou à constituer qu'il se substituerait et dont il serait le gérant comme nouveau locataire.

De faire réserve de tous droits et recours contre Monsieur GOUTIER LIONEL notamment pour tous loyers et charges pouvant être dû au BAILLEUR, la commune de Saint-Forgeux jusqu'à l'entrée en jouissance ;

De décharger à Monsieur GOUTIER Lionel, de toute solidarité avec Monsieur Jérémy COTTON ou toute personne morale existante ou à constituer qu'il se substituerait et dont il serait le gérant, comme nouveau locataire, pour le paiement du loyer et l'exécution des conditions du bail et avenant, à partir de l'entrée en jouissance.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce et de procéder à la signature d'un avenant à bail permettant d'étendre la destination du bail aux activités de « Boulangerie, pâtisserie, café, petite restauration »

5) Résultat de la consultation pour les travaux au local Associatif du « TRAM »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation lancée au mois d'avril 2022 les entreprises suivantes ont répondu :

TRAVAUX	ENTREPRISE	TTC
Plâtrerie	Entreprise VERRIERE Saint-Forgeux	15 927.60
Plomberie	Entreprise MERLE Saint-Forgeux	4 956.18
Carrelage + fournitures	DB CARRELAGE Vindry sur Turdine	6 242.80
Electricité	2GELEC AFFOUX	12 777.36
Portes	CARASCO Vindry sur Turdine	15 576.00
Isolation	PROFACADE Thizy les Bourgs	38 952.00
Maçonnerie	Entreprise TATY Adrien Saint-Forgeux	25 766.65
Toiture	3C TOITURE Vindry sur Turdine	14 485.20
Toiture	3C TOITURE Vindry sur Turdine	46 912.80
	TOTAL	181 596.59

Les travaux sont prévus après la fête d'automne début novembre.

6) Affaires diverses : droit de préemption, plateau surélevé au stade.

Monsieur le Maire informe la réception d'un droit de préemption des parcelles AB605 et AB608, il indique que la commune ne peut pas préempter n'ayant pas de projet foncier précis sur ces parcelles, si nous devons préempter, les futurs acquéreurs pourront nous mettre en demeure pour non réalisation de se dit projet.

Il a été retenu le premier projet de plateau surélevé au stade Monsieur Daniel CHAUD nous indiquera les modalités lors du tour de Table.

7) Informations diverses :

Monsieur le Maire indique que le « glaci » situé à la cascade GAUTHIER est en très mauvais état, une réunion est à prévoir avec toutes les personnes et organisme qui sont parties prenante.


Monsieur le Maire indique, que lors du congrès des Maire en Novembre à Paris il sera accompagné de Christelle LAFFAY.

Lecture des différents remerciements lors des mariages de cet été.

Il serait bien que nous nous retrouvions pour visiter tous les travaux qui ont été fait pendant la période estivale, ainsi que la visite de la coursière chemin des Gas, la date retenue est le dimanche 27 novembre à 10h00.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

Le Maire
Gilles DUBESSY



La secrétaire de séance
Chrystelle BALME



INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'être présents lors des différents évènements et manifestations de la Commune c'est l'un des devoirs en tant qu' élu.

Mme Christelle LAFFAY :

Le cinéma en plein air a rencontré un vif succès.

Lors de l'inauguration du bâtiment « le Pauphile » Ecole maternelle, garderie scolaire et restaurant scolaire, il est regrettable que les membres de l'enseignement public ont brillé par leur absence.

Lecture de l'état civil depuis le dernier conseil en date du 21 juin 2022.

La mise en lumière de Saint-Forgeux en partenariat avec les organisateurs de « Découverte en Pays de Tarare » a très bien commencé : Exposition de photos en Mairie de Monsieur Jean-Paul ARQUILLIERE, exposition de peinture de l'artiste Georges DAMIN, parapente avec l'Association Délices d'école et Monsieur Thierry MAYET guide pour la marche à Saint-Forgeux pour la découverte de notre patrimoine. Samedi 17 septembre dédicace à la Bibliothèque du dernier livre de Madame Simone DURAND.

Samedi 24 septembre sur le parvis de la Mairie, exposition de tracteurs, de moto et de voitures anciennes. Préparation et dégustation d'un plat par Jean-Claude GREGOT

A la bibliothèque exposition des peintures réalisées par Monsieur JEANJEAN Bernard. A 10h00 inauguration du distributeur à Pizza.

Vendredi 30 septembre à 20h30 en l'église de Saint-Forgeux chant de la chorale et de Mme CARTIER Laura.

Monsieur Thierry MAYET demande la possibilité en collaboration avec la commune de faire des recherches sur l'histoire de la commune, Julien BOLVY se propose d'être le coordonnateur.

Il est demandé que les abords de la chapelle de Gréville soient nettoyés en effet les cailloux ont de la graisse.

Il faudrait aussi entreprendre une rénovation du monument aux morts situés sur le parvis de l'église, nettoyage du monument et refaire le lettrage.

Monsieur le Maire indique qu'un devis devrait être demandé.

Une réunion a eu lieu à Saint-Loup pour le lancement de la saison culturelle de Vindry sur Turdine.

Le rapport sur l'activité de la COR concernant les déchets est sur leur site internet.

Madame Chrystelle BALME fait remarquer qu'il était plus facile de procéder au tri avec les sacs jaunes, plusieurs difficultés lors de la mise dans les bacs des emballages un par un.

Concernant les cartons marrons, la COR n'a pas trouvé de prestataire, nous pourrions envisager de faire le dépôt pour les administrés à un endroit puis de demander à nos agents d'aller à la déchetterie à nous de décider.

Montant des devis pour le calendrier des manifestations 710 € hors taxe et le bulletin municipal 3060 € HT.

Une réunion est prévue la semaine prochaine pour la préparation du prochain Trait d'Union.

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 8 janvier 2023 suivi du repas des élus.

Monsieur Daniel CHAUD :

Présentation par vidéo projection du petit plateau surélevé qui sera situé sur la RD27 à hauteur du stade, une réunion avec les riverains va avoir lieu,

Madame Chrystelle BALME intervient et indique que lorsqu'elle sort de l'impasse des cerisiers pour aller en direction de Vindry son véhicule est déstabilisé.

Nous allons lancer l'appel d'offre pour le petit plateau surélevé ainsi que pour le cheminement piétonnier jouxtant la propriété de Monsieur RAVICHON à l'entrée de Saint-Forgeux en provenant de Vindry, celui-ci nous demande d'arracher et replanter à côté de sa serre une haie.

Monsieur le Maire demande que le département soit saisi de ce dossier, en effet nous sommes hors agglomération, il faudrait certainement aplanir le talus réfléchir sur les possibilités de travaux pour ce cheminement.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Afin de créer un centre aéré il convient de faire des travaux dans le cadre d'un ERP, des devis vont être demandés, les plans de l'ancienne cantine seront réalisés par Monsieur Jérôme DURAND.

Madame Vanessa GIRERD a participé à la formation sur le nouveau logiciel INOE que le centre aéré utilisera, il n'y a pas encore de bureau effectif.

Nous prévoyons une ouverture du centre aéré l'été 2023 ou septembre 2023.

Les kermesses pour les deux écoles se sont bien passées.

Pour la rentrée scolaire nombre d'élève est de 136 pour l'école privée et 56 pour l'école publique.

Pour l'Assemblée générale de l'école Saint Ferréol beaucoup de parents présents

Changement des personnes du bureau pour l'APPEL, concernant les personnes du bureau de l'OGEC pas de changement.

Ecole maternelle Publique il est demandé qu'un robinet d'eau froide soit modifié afin d'obtenir de l'eau tiède.

Nous avons reçu un courrier de la Directrice de l'école publique afin d'augmenter le montant de la participation de la Mairie pour les classes découvertes qui n'ont pu avoir lieu depuis deux ans. Elle demande aussi une participation pour des intervenants en Musique et en danse pour la fin de l'année scolaire, les demandes de devis sont en cours.

Madame Christelle LAFFAY nous étudierons sa demande lors de l'élaboration du budget 2023, il y a une possibilité d'augmenter la participation pour les classes découvertes.

Il convient de réorganiser les heures de ménage pour l'école publique, en effet actuellement celui-ci n'est pas fait le vendredi soir, il est souhaitable qu'il puisse être fait soit le vendredi soir ou le lundi matin.

Une demande de jeux extérieurs pour la garderie du soir, les jeux qui seront achetés pourront aussi être utilisés pour la cantine. Actuellement 29 enfants sont à la garderie du soir, attendre les prochaines vacances scolaires, pour faire le point sur le nombre d'enfant, afin de pallier à l'encadrement réglementaire.

Madame Catherine MAINAND indique qu'une commission décoration et jeux dans le cadre de l'organisation de la cantine pendant le temps méridien a été mis en place, nous pourrions mutualiser les jeux avec la garderie du soir.

Une réunion du CCAS a lieu le mardi 27 septembre 2022, pour l'organisation du repas des anciens qui se déroulera le mardi 13 décembre 2022 à la salle Polyvalente.

Présentation par vidéo projection des différents plans pour la futur micro-crèche proposée par l'architecte escale prochaine réunion aura lieu le vendredi matin 23 septembre en présence de Mme LHOUMEAU, Mme CAIRA et l'architecte d'ESCALE.

Monsieur Michel GIRERD :

Les travaux aux stades sont pratiquement finis il manque les fenêtres qui doivent être livrées début octobre. La pose des appareils pour enlever l'humidité ont été posés à voir pour l'efficacité.

La peinture au local du basket dans le gymnase a été faite prévoir la création d'une aération.

Les travaux de la main courant le long du TRAM par l'association L'ATRE sont en cours de réalisation.

Les coussins berlinois route de Villechenève jouxtant la Mairie sont à refaire.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté Monsieur Emmanuel MONIER pour la réglementation en agglomération des coussins berlinois.

Concernant les économies d'énergie le SYDER propose de refaire notre éclairage public en mettant des leds,

Monsieur le Maire indique que nous avons eu une première proposition qui s'élevait à plus de

250 000 € voire pour refaire une demande auprès du SYDER attention le coût de l'étude n'est pas compris dans le devis.

Le parking situé vers la Mairie sous le préau de l'école maternelle et du restaurant scolaire ne sera plus éclairé.

Mettons-nous les illuminations ? À l'unanimité des membres du Conseil OUI.

Visite de sécurité pour l'église ERP l'avis est favorable malgré que la chaudière soit vétuste.

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse au courrier reçu de la part de Monsieur le Président du BASKET, concernant un city stade.

Le panneau de basket situé aux jeux d'enfant est trop haut, il faudrait le descendre.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe du déroulement de l'enquête publique sur La modification N°2 du PLU.

Le forum des associations la fréquentation a été moyenne, revoir le mode de fonctionnement : nous pourrions lors de cette manifestation accueillir les nouveaux habitants.

La réunion pour l'établissement du calendrier des manifestations et du planning sur l'utilisation des salles municipales et du gymnase, il serait judicieux de changer le fonctionnement, les dates seront demandées aux associations pour leurs manifestations par mail et réponse par mail, concernant le planning procéder par mail. Le programme d'intérêt Générale de la COR sur l'habitation a été voté favorablement.

Lors de l'Assemblée Générale du Tennis de table, une demande pour la création d'un club housse pour le rangement, le club a recruté un coach, 30 nouveaux licenciés.

Lecture des DP et PC depuis le dernier conseil municipal.

Madame Catherine MAINAND :

Lors de l'Assemblée Générale j'ai été élu présidente, vice-présidente Madame Maëlle DEGRANGE, 134 Repas sont servis à la cantine dont 50 petits, nous procédons à deux services, les améliorations se font au jour le jour.

Il est demandé d'installer des portes manteaux dans la cour de l'école primaire ainsi qu'un tableau noir pour occuper les enfants, de faire un marquage au sol pour des jeux....

Les finances s'équilibrent, 5 personnes au bureau et 12 personnes membres actifs.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Pourquoi les personnes des commissions travaux et/ou bâtiment communaux non jamais été conviés aux réunions depuis le départ du projet, lors de la réunion du Conseil Municipal précédent, monsieur le Maire vous étiez engagé afin que chaque membre de ce Conseil soit intégré dans les prochaines réunions en fonction des disponibilités.

Je vous demande que les réunions pour les travaux soient les vendredis après-midi, afin que les personnes membres de la commission travaux puissent suivre ce chantier.

Madame Catherine MAINAND, il faut vraiment intégrer les personnes du Conseil Municipal concernant les futurs projets de construction de la Commune.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50